

# RÉUNION DU 3 FEVRIER 2012

L'an deux mille douze, le trois février à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HUNAULT Marco, Maire.

*Date de convocation* : le 26 janvier 2012

*Etaient présents* : Messieurs ROSAIRE, BARBOT, FOULONNEAU, Mme DENIS, MM. BONNEROT, PRIEUR, BOURGEAU, Mme MENAGER, LEBRETON, DESCHAMPS, M. CHASLERIE, Mmes PITON, NOPPE, M. BARON.

*Absent excusé* : M. BONNEROT

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme MENAGER

## PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ADMR « PAYS DE CHATEAUNEUF »

Madame LEVRARD Vice-Présidente et Madame CLAVREUL Trésorière ont présenté les services de l'ADMR et les missions des bénévoles. L'Association a mis dans ses objectifs prioritaires 2012 la recherche et l'intégration de nouveaux bénévoles indispensables à son bon fonctionnement et sa pérennité.

## DÉLIBÉRATIONS

### 1 - VOTE DES SUBVENTIONS

Festilivres (versement après la manifestation si besoin)	700,00 €
Société la Renaissance	150,00 €
Union Sportive Section Hand	600,00 €
Club du Temps Libre et des Loisirs	160,00 €
U.N.C.	100,00 €
L'ivre de Lectures	900,00 €
Les Randonneurs des trois Rivières	160,00 €
l'ACAL (verser que 2000 € avant la Fête d'été)	2 500,00 €
Animajuv ((verser que 2000 € avant le centre Aéré)	2 550,00 €
Nanard Corporation	300,00 €
Les Têtards du chemin du Roi	200,00 €
Quoiqu'	100,00 €
Association « En Vol »	100,00 €
Groupement des donneurs de sang	50,00 €
ADMR Pays de Chateauf	150,00 €
Groupement Déf. Contre Ennemis Cultures	190,00 €
Association du Joncheray	150,00 €
Anjou Sport Nature	4 800,00 €
Cause Nationale	200,00 €
Les restaurants du cœur	300,00 €
Association Prévention Routière	100,00 €
S.P.A.	250,00 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS 2012</b>	<b>14 710,00 €</b>

Le Conseil vote à l'unanimité les subventions ci-dessus.

### 2 - LOTISSEMENT DE LA POITEVINIÈRE

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint présente au Conseil le scénario retenu par la Commission. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre accepte le plan d'aménagement avec les modifications suivantes :

- Agrandissement des parcelles en accession à la propriété soit 9 lots au lieu de 14
- Déplacer l'espace Collecte déchets à l'entrée du lotissement
- Créer des stationnements à droite le long des premières parcelles en entrant
- Aménager une zone de retournement à hauteur de la desserte de « l'Ancienne Scierie »

- Au nord du lotissement coller les parcelles le long de la haie et créer devant un espace vert
- Déplacer les quatre stationnements au nord, du fond vers le devant de la parcelle 4
- Echanger la parcelle communale 7 avec la parcelle pour logement social a côté du bosquet
- Réduire la liaison douce en largeur et agrandir le verger et le jardin partagé

### **3 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-ANJOU**

**a) Modification des attributions de compensation suite à la redéfinition de l'intérêt communautaire de la compétence « Voirie ».**

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint rappelle au Conseil Municipal, les termes de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts et présente au Conseil le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges établi par Monsieur Philippe CHOPIN, Président de cette commission.

Il rappelle que l'attribution de compensation est versée chaque année et est égale à la différence constatée l'année précédant celle de la première application du régime de la taxe professionnelle unique, entre d'une part, le produit de la taxe professionnelle perçu par la commune, éventuellement augmenté de la compensation versée au titre de la suppression de la part salaire et d'autre part, le produit des impôts sur les ménages perçu par la communauté. Cette attribution ainsi déterminée est diminuée du montant net des charges transférées, tel qu'il a été évalué par la commission locale des transferts des charges.

Monsieur FOULONNEAU Maire adjoint donne lecture de la délibération en date du 20 janvier 2012 du Conseil Communautaire approuvant le rapport de la CLETC et proposant les modifications des attributions de compensation.

Le Conseil Municipal,  
 VU les statuts de la Communauté de communes du Haut-Anjou,  
 VU le rapport du 17 janvier 2012 relatif aux modifications des attributions de compensation ;  
 CONSIDERANT que les voiries intercommunautaires ne sont pas toutes entretenues et que cela compromet la sécurité des usagers,

Sur le rapport de Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint et sur sa proposition,  
 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions ,  
 - REFUSE de mettre en plus à la disposition de la Communauté de Communes du Haut-Anjou, 3 Kms 305 de voies.

**b) Projet de Territoire**

Le Conseil Municipal se réunira le mercredi 15 février 2012 à 20h30

**c) Compte rendu réunion du 20 Janvier 2012**

Monsieur le Maire donne un compte rendu de la réunion du 20 janvier 2012

### **4- DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS**

Monsieur le Maire informe le conseil que le Code des Marchés Publics oblige les communes à soumettre à la concurrence la passation de leurs marchés publics de plus de 15.000 € H.T.. En ce qui concerne les marchés passés selon la procédure adaptée d'un montant de 15.000 à 90.000 € H.T., un portail Internet départemental intitulé « [www.achatspublics49.org](http://www.achatspublics49.org) » a été mis en place dès juillet 2005 par l'association ICP, créée entre les Associations des Maires du Maine et Loire et de la Mayenne, pour aider les collectivités à sécuriser leurs procédures de commande à un moindre coût tout en proposant aux entreprises du département un espace de consultation élargi.

Face aux nouvelles exigences des textes qui imposent au 1<sup>er</sup> janvier 2012 aux communes et EPCI de proposer une solution dématérialisée et sécurisée pour la réception et le dépouillement des offres des entreprises, concernant les marchés de plus de 90.000 € H.T., une évolution de ce rapport est devenue nécessaire et un accord a été passé entre le Département de Maine et Loire et l'Association ICP pour la création d'un site de dématérialisation [www.anjoumarchespublics.fr](http://www.anjoumarchespublics.fr) ouvert à l'ensemble des collectivités publiques du département.

Ce nouveau site, qui offrira toujours les mêmes services de publication que son prédécesseur , en permettant de surcroît une dématérialisation des procédures de marchés, se substituera à courte échéance au site « achatspublics49 ».

C'est pourquoi il est proposé au conseil de se prononcer sur l'adhésion de la commune à ce nouveau service, moyennant un tarif forfaitaire annuel fixé à 128 € pour 2012 (inchangé par rapport à 2011), incluant l'utilisation illimitée du portail, ainsi qu'une formation initiale et une assistance technique.

Le conseil, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, DECIDE la souscription de la commune au site [www.anjoumarchespublics.fr](http://www.anjoumarchespublics.fr) aux conditions proposées , soit 128 € TTC.

## ***QUESTIONS DIVERSES***

### **AMENAGEMENT DE SECURITE DEVANT L'ECOLE et RUE DES CHARDONNERETS**

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint informe le Conseil que les travaux s'élèvent à 27 661.09 € TTC, alors que le montant des dépenses d'investissement engagées non mandatées sur l'exercice 2011 est de 17 500 € TTC. Afin de pouvoir réaliser les travaux au mois d'avril, il demande au Conseil, un accord de principe pour engager les travaux avant le vote du budget 2012.

Le Conseil par 10 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions accepte d'engager les travaux.

### **VISITE DE SECURITE DE L'ETABLISSEMENT « GRAND MAISON »**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commission de sécurité de l'arrondissement de Segré a émis dans sa séance du 2 février 2012 un avis défavorable à la poursuite de l'activité maintenue en dépit de l'arrêté municipal de fermeture du 10 février 2011.